

**COMITE SYNDICAL DU 7 MARS 2018**

**DELIBERATION N° 18-III-II**

**Convention de partenariat  
Participation financière de l'AFB :  
aide à l'organisation de travaux et conférences en 2018**

**Le Président expose :**

L'outil eau de l'Etablissement Public du SCoT de la Grande région de Grenoble, dénommé Communauté de l'eau, est une plateforme d'échanges, un lieu de concertation et de coordination des acteurs du monde de l'eau qui vise à mutualiser les savoir-faire et les compétences et concrétiser plus facilement les projets élaborés autour du grand cycle et du petit cycle de l'eau (gestion globale de la ressource).

L'objectif est de répondre aux nouvelles préoccupations des territoires en s'adaptant à leurs besoins. Ainsi, il ressort des enjeux de sécurisation de l'alimentation en eau potable avec la problématique forte de l'adaptation au changement climatique, et des demandes d'approfondissement de connaissances sur les thématiques eaux pluviales et formes urbaines / aménagement, inondabilité et compétence GEMAPI par exemple.

Depuis 2012, l'ONEMA soutient financièrement la Communauté de l'eau sur des temps d'information et de sensibilisation (publics visés : élus, techniciens et scientifiques), et en 2017, l'AFB a pris le relais.

En 2017, les sujets financés ont ciblés deux thèmes :

- la poursuite des travaux sur eaux pluviales et formes urbaines / gestion intégrée de l'eau avec la rédaction d'une journal à destination des élus de portée nationale (« Comment gérer les eaux pluviales sur mon territoire ? Eclairage à destination des élus »)
- et un séminaire préalable à la prise de compétence GEMAPI par les collectivités au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Pour 2018, l'EP SCoT de la Grande Région de Grenoble sollicite l'AFB pour un montant de 7000 € afin d'aider à l'organisation de deux grands temps d'information avec appel à des experts nationaux. Deux sujets sont retenus :

- une conférence adaptation au changement climatique et ressource en eau
- et une conférence sur les premiers retours d'expérience suite à la prise de compétence GEMAPI

Il est joint en annexe à la présente délibération deux fiches décrivant les projets de travaux.

Pour ce faire une convention entre l'AFB et l'EP SCoT portant la plateforme eau sera rédigée et fixera les modalités de partenariat.

**Cela étant exposé, le Comité syndical :**

- Sollicite l'AFB pour obtenir une subvention sur les 2 thèmes explicités (adaptation au changement climatique et premiers retours sur prise de compétence GEMAPI)
- Autorise le Président de l'EP SCoT et / ou l'élu référant au SCoT de la commission environnement, à signer la convention de partenariat entre l'AFB et l'EP SCoT
- Et autorise le Président de l'EP SCoT à signer tout document financier relatif à cette convention

Vote :

Voix pour :

Voix contre :

Abstention :

Fait à Grenoble, le

Le Président

Yannik OLLIVIER